

COMMUNIQUE DE PRESSE

4 décembre 2018

Etat d'urgence : pour un renouveau de la Protection de l'Enfance en Seine-Saint-Denis ... et au-delà.

Anciens responsables territoriaux, publics et associatifs, judiciaires et administratifs, ayant travaillé ensemble dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse de ce département, nous sommes toujours concernés par sa situation, et par l'intérêt qui y est porté aux problématiques de l'enfance.

Lors de notre activité professionnelle, nous avons toujours accordé une place prépondérante à une coopération pertinente et efficace entre les institutions, de telle sorte que chacun soit **co-responsable et co-auteur de la mission de protection de l'enfance** à travers celle de son institution.

Si la protection de l'enfance est en danger sur ce territoire, c'est parce qu'elle est au carrefour de toutes les politiques publiques : enseignement, logement, santé, prévention, insertion, emploi, justice, sécurité. Autant de leviers d'une politique globale de protection et de prévention efficace.

Or, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des besoins des habitants du territoire et l'ensemble des professionnels – de l'Etat notamment – subissent la défaillance de l'action publique. Le sentiment de perte de sens de la mission est partagé par le policier, le juge des enfants, l'éducateur, l'enseignant. Malgré leur engagement et celui de tous leurs partenaires agissant à proximité des habitants et des citoyens, concourant au maillage territorial nécessaire, la réponse aux besoins des plus fragilisés est insuffisante.

Cette situation n'est pas nouvelle. Il y a déjà 20 ans, nous lançons les Etats Généraux de la Protection de l'Enfance, avec les services de l'Etat, du Département et les associations, puis en 2005 l'Appel des 100 pour le renouveau de la protection de l'enfance, qui a débouché sur l'élaboration de la loi du 5 mars 2007. Nous gardons aussi en mémoire le vertigineux sentiment d'échec que nous avons partagé au lendemain des révoltes sociales de 2005 qui ont vu s'embraser les cités et fait entendre la souffrance d'une jeunesse aux prises avec un non moins vertigineux sentiment d'abandon.

Dans ce contexte, les acteurs sociaux ont souvent su inventer et éprouver de nouvelles pratiques adaptées à ces caractéristiques, quelquefois généralisées ensuite à l'ensemble du pays.

Aujourd'hui, les difficultés du territoire et de sa population s'aggravent, les politiques prioritaires de l'éducation nationale et la politique de la ville s'essouffent et ne remplaceront jamais les politiques de droit commun. **L'action publique est en crise, l'Etat recule, comme nous le**

rappelle le rapport d'information parlementaire du 31 mai 2018 consacré aux missions régaliennes de l'Etat en Seine-Saint-Denis.

Alors oui, sans nier les efforts spécifiques et ponctuels qui ont pu être développés, nous réaffirmons qu'il est temps que l'Etat accorde à ce département, sur le terrain de la protection de l'enfance et de l'ensemble des politiques publiques (éducation, logement, santé, transports ...) qui contribuent à la protection de l'enfance, les moyens humains et financiers à la hauteur des besoins des habitants et des professionnels.

Nous le savons depuis longtemps, aucune institution ne peut agir efficacement seule ; **s'il est un territoire où le partenariat et la coopération entre les différents acteurs s'imposent, c'est bien celui de la Seine-Saint-Denis, et s'il est un domaine où il en va de même, c'est bien celui de la Protection de l'Enfance.**

Pourtant, le fonctionnement vertical et hiérarchisé de l'Etat et de ses administrations, comme celui des collectivités territoriales, ne favorise pas le partage et la recherche d'une meilleure efficacité, deux notions fondamentales pour sortir de l'enlisement.

Chaque administration, chaque association, chaque entité, élabore son projet territorial et y décline son propre partenariat.

Il serait temps de changer de point de vue et d'élaborer **un projet départemental commun à l'ensemble des acteurs - dont les premiers concernés, les habitants eux-mêmes.** Il est temps que chacun prenne part à l'action publique de proximité visant à l'amélioration des conditions de vie de tous.

Cette perspective doit s'appuyer sur l'élaboration de formations communes aux différents acteurs, permettant d'expliquer les différents points de vue, de comprendre les apports des uns et des autres et d'apprendre à mieux travailler en inter-métiers,

Une telle initiative devrait faire l'objet d'un bilan annuel partagé, faisant état de la réalisation d'objectifs communs. Elle pourrait impliquer la réunion d'assises départementales tous les deux ans par exemple, et concernerait tous les intervenants du champ de l'enfance.

Ainsi pourraient se fixer des objectifs communs et croisés, et s'élaborer de nouvelles pratiques susceptibles de répondre aux difficultés particulières de la Seine-Saint-Denis.

Un Comité permanent serait chargé du suivi du projet territorial. Il pourrait prendre place au sein de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, seule instance désignée sur la mise en œuvre de cette politique globale.

La protection de l'enfance doit relever d'une politique publique nationale clairement soutenue et elle est aussi une responsabilité commune de l'Etat et du Département. Chacun a des responsabilités propres qu'il lui convient d'assumer pleinement tout en veillant à les articuler. Cela suppose un climat de confiance régulièrement renouvelé. Il leur revient ensemble et séparément de doter des moyens adaptés les services et acteurs associatifs de la mission de service public.

Par ailleurs, force est de constater que les carences ressenties en Seine-Saint-Denis peuvent être étendues sur l'ensemble des territoires en France.

La réduction des services sociaux de proximité et la non mise en œuvre des mesures judiciaires dénoncée par les magistrats de Bobigny et d'autres tribunaux peuvent s'avérer catastrophiques.

Nous devons être particulièrement inquiets sur ce qu'à brève échéance peut produire ce désengagement public pour les familles les plus fragiles et les enfants.

Marc BABLET

Inspecteur d'Académie adjoint
Education nationale
Seine St Denis
2006-2013

Marc BRZEGOWY

Directeur départemental
Protection Judiciaire de la Jeunesse
2000-2004

Maryse LEPEE

Directrice départementale des
Affaires Sanitaires et Sociales
Seine St Denis
1989-1995

Bénédicte MADELIN

Directrice Profession Banlieue
Seine St Denis
1993-2014

Marie Rose MORO

Professeur de Pédopsychiatre
Chef de service de psychiatrie
Hôpital Avicenne, AP-HP, Bobigny
1999-2010

Claude ROMÉO

Directeur Enfance famille
Conseil départemental
Seine St Denis
1988-2008

Jean-Pierre ROSENCSVEIG

Président du Tribunal pour enfants
de Bobigny, Seine St Denis
1993-2014

Mireille STISSI

Directrice départementale
Protection Judiciaire de la Jeunesse
2004-2009

Contacts : Claude ROMEO romeo.claude@yahoo.fr

Jean-Pierre ROSENZGVEIG jprosen@outlook.fr

Marc BRZEGOWY marc.brzegowy@orange.fr